REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union Discipline Travail

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PRODUCTIONS VIVRIERES

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS VIVRIÈRES EN CÔTE D'IVOIRE– PDC2V

Avis Spécifique d'Appel d'Offres (AA0)

Appel d'Offres pour Fournitures
(Processus à Deux Enveloppes)

Appel d'Offres No : CI-PDC2V-438747-GO-RFB
Projet *: Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDCV)*
Acheteur : *Unité de Coordination du Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (UC-PDCV)*
Pays : *République de Côte d'Ivoire*
Intitulé du Marché *: Acquisition d'équipements pour le Laboratoire National d'Essais de qualité, de Métrologie et d'Analyses (LANEMA)*
Crédit No *: 69080*
Emis le *: 11 septembre 2024*

1. La République de Côte d'Ivoire a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement pour financer le **Projet de Développement des Chaines de Valeur Vivrières (PDC2V)**, et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition d'équipements pour le Laboratoire National d'Essais de qualité, de Métrologie et d'Analyses (LANEMA). Pour ce marché, l'Emprunteur utilisera la méthode de décaissement par Paiement Direct, telle que définie dans les Directives de Décaissement de la Banque mondiale pour le Financement de Projet d'Investissement.

2. L' Unité de Coordination du PDC2V sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des équipements pour le Laboratoire National d'Essais de qualité, de Métrologie et d'Analyses (LANEMA), les installer et former le personnel à l'utilisation.

3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence internationale (AOI) telle que définie dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de la Banque mondiale, édition de Septembre 2023 et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du PDC2V aux adresses suivantes : (Voir Mme Edwige SOLOU KOUABENAN, Spécialiste en Passation des marchés) ; **solou.pdc2v@gmail.com** avec copie à **apm.pdc2v@gmail.com** et examiner le Dossier d'Appel d'Offres ou prendre connaissance du dossier à l'adresse mentionnée ci-dessous de **8 heures à 12 heures** et de **14 heures à 17 heures, Temps Universel**.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous et contre un paiement non remboursable de **cinquante mille** (**50 000) francs CFA**. La méthode de paiement sera **en versement espèces, ou par chèque certifié auprès de l'Agence Comptable du PDC2V**. Le dossier d'appel d'offres sera retiré physiquement dans les locaux du **PDC2V et transmis par courriel à une adresse communiquée par le Candidat**.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse suivante au plus tard **le Jeudi 24 Octobre 2024 à 10 heures précises temps universel**. La soumission des offres par voie électronique sera autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les enveloppes extérieures des Offres marquées « OFFRE ORIGINALE », et les enveloppes intérieures marquées « PARTIE TECHNIQUE » seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous à **le Jeudi 24 Octobre 2024 à 10 heures 30 minutes temps universel**. Toutes les enveloppes marquées « PARTIE FINANCIERE DEUXIEME ENVELOPPE » devront rester non ouvertes et seront conservées en un lieu sûr par l'Acheteur jusqu'à la deuxième ouverture publique.

7. Toutes les offres doivent comprendre une Garantie, pour un montant de trente millions (30 000 000) de francs CFA, soit quarante-cinq mille (45 000) euros, ou un montant équivalent exprimé dans toute autre monnaie librement convertible.

8. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

9. Unité de Coordination du Projet des Chaînes de Valeurs Vivrières (UC-PDC2V),

Abidjan Cocody, **Rue de la Canebière, Non loin de L'ambassade d'Italie,**
Voir Mme Edwige SOLOU KOUABENAN, Spécialiste en Passation des Marchés
Tél : (+225) 27 24 34 40 75
Email : solou.pdc2v@gmail.com